



Formation à la pratique à la pratique de l'IVG instrumentale avec anesthésie locale - Programme théorique

Public et pré-requis

Médecins et Sages-femmes exerçant en établissement hospitalier ou en Centre de Santé et ayant déjà une expérience de l'IVG médicamenteuse, diplômés ou en cours d'études.

Intervenants

Formation animée par un ou deux praticiens (médecins ou sages-femmes) et une conseillère conjugale et familiale ou infirmière d'Etat formées à l'accompagnement ou à l'hypnose.

Intervention de professionnels du secteur géographique privilégiée en vue de favoriser la création ou le renforcement des réseaux locaux.

Objectif général

Acquérir sur le plan théorique les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l'IVG instrumentale avec anesthésie locale.

Connaissances/compétences essentielles développées dans cette formation

- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration endo-utérine.
- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration endo-utérine avec anesthésie locale.
- Connaître les indications et contre-indications de l'AL.
- Conseiller et informer les femmes dans le choix de la méthode et de l'anesthésie.
- Savoir accompagner une femme au cours de l'intervention.
- Savoir prévenir et traiter les effets secondaires et les éventuelles complications.
- Connaître la technique et les conditions de réalisation de l'aspiration quelque soit le terme.
- Savoir organiser le parcours de soins pour PEC des demandes d'IVG après 12 SA.

Validation : assiduité conditionnant la remise d'une attestation de formation théorique.

Evaluation : pré- et post-tests. Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les participants en fin de session.

Outils pédagogiques et techniques : brainstormings et évaluations des connaissances préalables aux exposés théoriques ; études de cas cliniques ; ateliers débat ; partage d'expérience. Logiciel de visioconférence & outils interactifs (envoi de tutoriels en amont et appui technique pendant la formation).


Pratique : En complément de cette formation théorique, une formation pratique sera effectuée. Concernant les sages-femmes, les modalités de cette formation pratique seront définies lors de la parution des décrets d'application de la Loi du 04 mars 2023 pour les sages-femmes. L'organisation de cette formation pratique revient aux stagiaires.

COÛT DE LA FORMATION (repas du midi et supports de formation compris) :

- Inscription à titre individuel : **350 €/participant**.
- Prise en charge formation continue (DPC ou prise en charge employeur) : **520 €/participant**.
Dépôt de garantie de 350 € demandé aux professionnels souhaitant une prise en charge DPC (chèque encaissé en cas de réponse négative de l'ANDPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).
- Étudiants (internes médecine générale & sages-femmes) : gratuit ; 3 par session dans la limite des places disponibles.

Format présentiel : sessions programmées dans différents secteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Format distanciel : classe virtuelle synchrone

 **Accessibilité :** Les sessions sont organisées dans des structures respectant la réglementation ERP et les normes d'accessibilité PMR. Pour tout autre besoin spécifique, merci de nous contacter à : contact@pleiraa.org